

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 JANVIER 1844.

GRANDE NATURALISATION.

RAPPORT fait par M. DE LEHAYE, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Chapelié.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Jacques-Édouard Chapelié, colonel d'état-major, commandant et directeur de l'école militaire, à Bruxelles, demande la grande naturalisation.

Cette demande est fondée sur des services éminents rendus à la Belgique.

Le pétitionnaire est né à Marseille (France), le 13 octobre 1792, de Jean-Charles-Frédéric Chapelié et de dame Anne-Eugénie Kick. Ancien élève de l'école polytechnique, il fut d'abord attaché à l'artillerie et passa ensuite au corps royal de l'état-major.

Il résulte d'une lettre adressée au général Évain, le 19 mars 1836, par le marquis Maison, Ministre de la Guerre, que, dans sa carrière militaire en France, le sieur Chapelié a fait preuve de bravoure, d'activité et d'intelligence.

Il fut nommé chef d'escadron, le 8 septembre 1830, et le 27 décembre suivant, il obtint le grade d'officier de la légion d'honneur.

Il fut appelé en Belgique, en octobre 1831, et fut attaché en qualité de sous-chef à l'état-major général; son supérieur d'alors, feu le général Desprez, a fait de sa conduite le plus brillant éloge.

Ses connaissances attirèrent sur lui l'attention du Gouvernement : il parut propre à organiser en Belgique une école militaire pour toutes les armes, ce

soin lui fut confié; c'est à son activité, à ses lumières et à son expérience que le Ministre de la Guerre se plaît à attribuer les heureux résultats obtenus.

Les services qu'il a rendus à la Belgique en organisant l'école militaire qui, aujourd'hui déjà, peut rivaliser avec les meilleurs établissements de ce genre, ont paru à M. le Ministre de la Guerre dignes d'être signalés à la reconnaissance nationale.

Le colonel Chapelié est de plus très-favorablement signalé pour sa conduite privée.

Il a épousé une femme belge dont il a plusieurs enfants, tous nés à Bruxelles.

Le Rapporteur,

J.-J. DE LEHAYE.

Le Président,

J. MAERTENS.
